DEPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

CANTON DE AUBERGENVILLE



REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais Tél: 01 34 87 01 68 E.mail: mairie@gambais.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 OCTOBRE 2021 - 19h00 en SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Présents</u>: M. NIVOIT Raphaël, Maire, M. FEYS Gérard, Mme MANCEAU Nadine, Mme BIOU Elodie, M. FIX Philippe, Mme DEMIT Isabelle, Mme VIANA Catherine, M. DACULSI Laurent, Mme VINCENT Anne-Sophie, M. NEVEUX Bertrand, M. DUCHEMIN Jérôme, Mme BRILHAC Magali, M. GUIGNARD William, Mme VILLEVALOIS Nadine, Mme DE SOUSA Natalia, M. LARSON Pascal

<u>Absents excusés</u>: M. GALIANO José procuration à M. FEYS Gérard, M. HAMMER Etienne procuration à Mme DEMIT Isabelle, Mme LEGROS (LE LAY) Elisabeth procuration à Mme BIOU Elodie

Secrétaire: Mme DEMIT Isabelle

L'an 2021, le jeudi 7 octobre 2021, les membres élus du conseil municipal de Gambais se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Raphaël NIVOIT en date du 1^{er} octobre 2021.

Début de séance : 19h16.

La séance a été filmée et diffusée en direct sur le Facebook de la ville.

Approbation du dernier compte-rendu

ADOPTÉ à l'unanimité.

Modification des statuts de Cœur d'Yvelines

Par délibération n° 21-036 en date du 8 juillet 2021, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a adopté ses nouveaux statuts.

Pour information, les statuts de Cœur d'Yvelines comprennent, dans le cadre des compétences facultatives, les services communs suivants :

- * instruction du droit des sols
- * numérisation des PLU

- * Entretien des hydrants
- * Maintenance des extincteurs et des blocs de secours
- * Acquisitions et prestations de fournitures administratives

Afin de faciliter la mise en œuvre d'achats communs identifiés notamment par la Commission de Mutualisation, il est proposé de modifier le dernier point en le remplaçant par « Achat de biens et de prestations »

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouveaux statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 21-036 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en date du 11 décembre 2019,

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Adhésion au SIRYAE des communes de Villiers-Saint-Frédéric et Neauphle-le-Château

Le Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau a entériné l'adhésion d des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE par délibération en date du 8 juillet 2021. Par courrier en date du 2 septembre 2021, le syndicat demande au conseil municipal de chacune des communes membres de se prononcer sur ces nouvelles adhésions dans un délai de 3 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-18, Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération n° D640-2021 du SIRYAE en date du 8 juillet 2021 approuvant les demandes d'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérantes des membres,

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE,

En conséquence:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE.

Fonds de concours – Rénovation énergétique et thermique des bâtiments / Réfection des sols et peintures des classes A, B, C, D

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Gambais (Yvelines), souhaite dans le cadre de la rénovation énergétique et thermique des bâtiments, refaire les sols ainsi que les peintures des classes primaires, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fond de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fond de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1: Décide de demander un fond de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la rénovation énergétique et thermique des bâtiments, refaire les sols ainsi que les peintures des classes A, B, C, D, à hauteur de 23 541,52 €.

Article 2 : Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3: Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251.

Décision modificative n°1 du budget communal 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération 2021-03-04 du Conseil municipal du 26 mars 2021 portant adoption du Budget Primitif 2021 de la commune de Gambais,

Considérant qu'il convient d'adopter une décision modificative n°1 du budget communal 2021 visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits,

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE par chapitre la décision modificative n°1 du budget communal 2021 tel que précisée dans le tableau ci-après :

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	41 008 €	
Opération 188 => imputation 2135	+ 28 508 €	
Opération 173 => imputation 2135	+ 5 000 €	
Opération 185 => imputation 2135	+ 7 500 €	

Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves		-52 000 €
10226 Taxe d'aménagement		-52 000 €
Chapitre 13 subventions d'investissement		+ 93 008 €
1331 DETR		+ 35 265 €
13251 Fond de concours		+ 57 743 €
TOTAL	41 008 €	41 008 €

Informations diverses

• Entretien du cimetière :

De nombreux messages sur Facebook, au sujet l'entretien du cimetière, ont été postés. Nous comprenons la désolation de nos concitoyens, 2 agents y travaillent, les services techniques sont actuellement en effectif réduit.

A noter que la subvention pour le bruleur vient d'être accordée par le PNR.

• Antenne FREE

Au mois d'août, le juge des référés du Tribunal administratif de Versailles a rejeté la demande de suspension de l'arrêté d'opposition à Déclaration Préalable.

La partie adverse a produit un mémoire dans le cadre de l'instance (celle qui tend à l'annulation de cet arrêté) afin de confirmer sa requête. L'instance doit durer environ un an, la requête adverse ayant été introduite le 29 mars 2021, il existe des chances raisonnables de penser que la procédure pourrait s'achever aux alentours de la fin du premier trimestre 2022.

• Le domaine de Fragan :

Le domaine de Fragan est un ERP (Etablissement recevant du public). La commission de sécurité avait émis un avis défavorable en octobre 2019. Les travaux de mise aux normes n'ayant toujours pas été effectués, après une mise en demeure le 7 septembre, un arrêté prononçant la fermeture administrative de l'établissement a été signé le 22 septembre. Un point doit être fait le 24 novembre, lors de la visite périodique.

• Le gend'Truck:

Les gendarmes ont effectué une campagne de sensibilisation le mercredi 15 septembre, avec la présentation des systèmes d'aide en ligne au dépôt de plainte, tranquillité vacances et le lancement de la première phase de vidéo protection.

Le capitaine DUCREST, commandant de la compagnie de Mantes la Joli, est venu sur la commune, pour visiter le système de vidéo protection.

Une sensibilisation aux cyberattaques, à destination des élus, sera organisée le 10 novembre au foyer municipal.

• Rezo Pouce:

Mise en place des panneaux « Rezo Pouce » : un réseau solidaire de partage des trajets au quotidien.

• Affaires scolaires :

La rentrée scolaire à l'école primaire de Gambais s'est bien déroulée avec un nouveau directeur M. Pallier. Un effectif de 205 élèves en septembre qui augmentera au cours de l'année (207 attendus à la rentrée de Toussaint et de nouvelles arrivées en janvier). Une classe d'étude ouverte. Au niveau de la crise sanitaire :

- O Un cas de Covid déclarée après la première semaine.
- O Un deuxième cas, la troisième semaine.
- o Des tests de dépistage ont été effectués.

• Les associations :

Le forum des associations s'est bien déroulé, malgré les contraintes sanitaires (Pass sanitaire, masques). Nous avons pu recenser 300 participants (grâce au système de comptage du pass sanitaire). Bilan variable en fonction des associations.

Le club de foot d'Auteuil-le-Roi n'ayant pas de stade homologué pour effectuer leurs matchs, une convention a été signée avec la commune de Gambais, pour leur permettre d'effectuer leurs rencontres sur notre stade. Une rencontre amicale avec les gambaisiens a été organisée le mercredi 6 octobre, la prochaine est prévue au printemps.

• Le terrain multisport

La subvention a été obtenue en septembre, nous attendions la notification signée. S'il n'y pas de retard (problème d'approvisionnement des matières premières), les travaux devraient débuter fin octobre. On attend la dalle pour fin novembre.

En revanche, la peinture et le marquage au sol, seront effectués au printemps pour des raisons climatiques.

• Personnel de mairie :

- Les départs : Christine FRATANI, Guillaume OBRY (scolaire) et Franck JAEGER (urbanisme et services techniques)
- o Arrivée de Aurore MALMAISON au poste comptable et RH
- o Extension du poste de Coralie, actuellement à l'agence postal communale, sera présente les après-midis à l'accueil de la mairie (sauf le mercredi)
- o Transfert de poste : Nancy est maintenant aux services scolaires.

• Les travaux :

Les travaux de la rue de Novales sont terminés.

Quelques mètres de trottoir ont été réalisés route de Gambaiseuil.

Entretiens des berges et bas-côtés : présence de la renouée japonaise, plante qui grandit très vite et obstrue plusieurs carrefours, cette plante doit être arrachée.

Les boues de la marre de Saint Côme ont été analysée par la société Biosphère, nous sommes en attente des résultats.

• Le DAB:

L'installation du nouveau distributeur bancaire est prévue les 20 et 21 octobre.

• Le CCAS:

- o 16 familles ont bénéficié des bons de rentrée scolaire. Le nombre de famille en situation de difficultés financière est en baisse cette année.
- o Début de la campagne de vaccination pour la 3ème doses et plus de 65 ans.
- Organisation de la première sortie depuis la pandémie : un repas pour les plus de 60 ans, le 21 octobre.
- Le repas de Noël est prévu pour le 5 décembre. La distribution des colis de Noël aura lieu au début du mois de décembre.

• Le PNR:

Le mercredi 29 septembre ANNE CABRIT a été élue Présidente du PNR. Participation de Magali Brillac aux journées de la biodiversité.

• Projet d'embellissement de la commune

Devis et plans effectués avec chiffrage financier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h47.

Fait à Gambais le 12 octobre 2021 Le Maire, Raphaël NIVOIT

